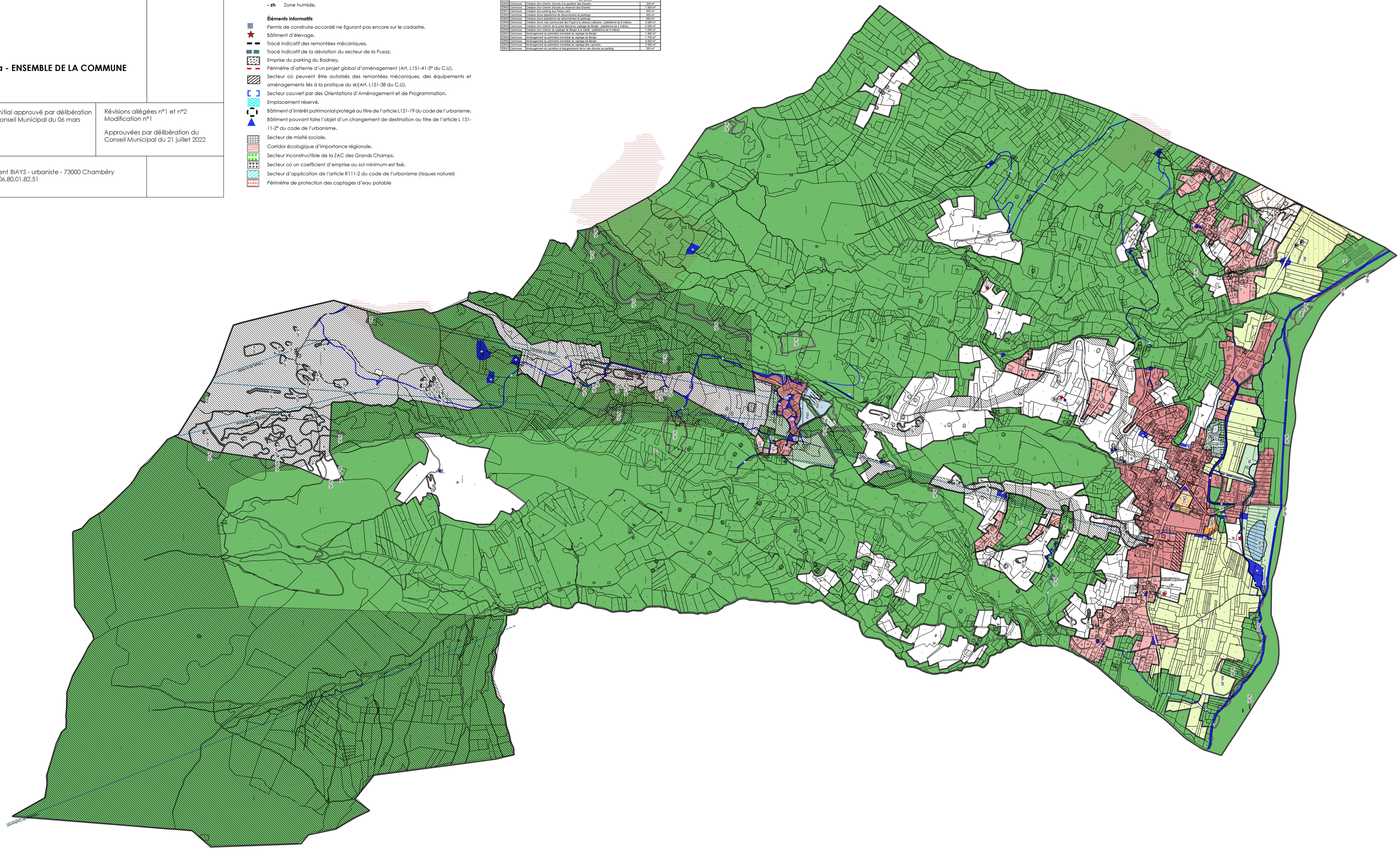

MORILLON
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

Échelle 1/ 6.000°

4.1a - ENSEMBLE DE LA COMMUNE

PLU initial approuvé par délibération du Conseil Municipal du 06 mars 2020

Révisions allégées n°1 et n°2
Modification n°1

Approuvées par délibération du Conseil Municipal du 21 juillet 2022

Vincent BIAYS - urbaniste - 73000 Chambéry
Tel : 06.80.01.82.51

Nord
Ouest
Est
N-zh
N
An
Nd
A-zh
A
Ut
Uh
U
Nl
Nl-zh
Uz
2AU
1AU
An-zh
Uep
Nra
NN-zh
Télésiège de Couloutrier
Téléski de la Vieille

Légende :

Zones urbaines :

🟥 **U** Zone urbaine dense du Chef-Lieu et des Esserts.
🟥 **Ut** Zone urbaine destinée à l'hébergement hôtelier et touristique
🟥 **Uh** Zone urbaine des hameaux.
⬛ **Uz** Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de Grand Champ.
🟦 **Uep** Secteur destiné à des équipements d'intérêt collectif et services publics.

Zones à urbaniser

🟨 **1AU** Zone à urbaniser à court ou moyen terme.
🟧 **2AU** Zone à urbaniser à long terme.

Zones agricoles

☐ **A** Secteur agricole.
🟩 **An** Secteur agricole à protéger

Zones naturelles

🟩 **N** Secteur naturel.
🟩 **Nd** Secteur de dépôt
🟩 **Nl** Secteur de la zone de loisirs.
🟩 **Nra** Secteur des restaurant d'altitude

Index environnemental

- zh Zone humide.

Éléments informatifs

■ Permis de construire accordé ne figurant pas encore sur le cadastre.
★ Bâtiment d'élevage.
▮ Tracé indicatif des remontées mécaniques.
▮ Tracé indicatif de la déviation du secteur de la Pusaz.
▨ Emprise du parking du Badney.
▮ Périmètre d'attente d'un projet global d'aménagement (Art. L151-41-5° du C.U).
▨ Secteur où peuvent être autorisés des remontées mécaniques, des équipements et aménagements liés à la pratique du ski(Art. L151-38 du C.U).
[ ] Secteur couvert par des Orientations d'Aménagement et de Programmation.
▨ Emplacement réservé.
○ Bâtiment d'intérêt patrimonial protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme.
▲ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L 151-11-2° du code de l'urbanisme.
▦ Secteur de mixité sociale.
▥ Corridor écologique d'importance régionale.
▦ Secteur inconstructible de la ZAC des Grands Champs.
▦ Secteur où un coefficient d'emprise au sol minimum est fixé.
▨ Secteur d'application de l'article R111-2 du code de l'urbanisme (risques naturel)
▥ Périmètre de protection des captages d'eau potable

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES			
N°	Bénéficiaire	OBJET	Surface approximative
ER1	Commune	Aménagement d'une voie douce le long du Giffre	25 000 m²
ER2	Commune	Création d'un giratoire sur la RD 4	1 500 m²
ER3	Commune	Régularisation chemin de desserte	700 m²
ER4	Commune	Aménagement des abords de la chapelle du Chatelard	200 m²
ER5	Commune	Aménagement de la voie communale entre les Miaux et les Champs : plateforme de 7 mètres	1 300 m²
ER6	Commune	Création d'un chemin d'accès au captage des Feux : plateforme de 4 mètres	1 000 m²
ER7	Commune	Aménagement du périmètre immédiat du captage des Feux	850 m²
ER8	Commune	Aménagement de la voie communale du Chatelard aux Rasses : plateforme de 3 mètres	2 800 m²
ER9		Non affecté	
ER10	Commune	Création d'un trottoir entre le village et l'école de Visigny	800 m²
ER11	Commune	Déviation de la RD 54 d'accès aux Esserts	2 500 m²
ER12	Commune	création d'un parking	500 m²
ER13	Commune	Création d'un trottoir	250 m²
ER14	Commune	Création d'une voie communale : plateforme de 4 mètres	500 m²
ER15	Commune	Mise en valeur du Bief des Esserts	6 000 m²
ER16	Commune	Création d'une voie d'accès au terrain de sport	550 m²
ER17	Commune	Régularisation foncière de la route des Esserts	9 000 m²
ER18	Commune	Création d'un chemin piéton entre le terrain de sport et le Bief des Esserts	250 m²
ER19	Commune	Extension de la zone de loisirs	6 500 m²
ER20	Commune	Foncier manquant pour la création de la déviation de la RD4	350 m²
ER21	Commune	Régularisation foncière sur RD4	500 m²
ER22	Commune	Régularisation foncière sur RD4	300 m²
ER23	Commune	Création d'un réservoir alimentant les bassins public	1 000 m²
ER24	Commune	Aménagement des abords des Miaux	300 m²
ER25		Non affecté	
ER26	Commune	Création d'une voie communale : plateforme de 2,5 mètres	1 800 m²
ER27	Commune	Aménagement d'un chemin : plateforme de 5 mètres	500 m²
ER28	Commune	Aménagement d'un carrefour	270 m²
ER29	Commune	Création d'un trottoir le long de la RD : 2 mètres	300 m²
ER30	Commune	Création d'une voie communale : plateforme de 2,5 mètres	200 m²
ER31	Commune	Aménagement d'un chemin piéton	200 m²
ER32	Commune	Création d'une aire de stockage du bois	1 200 m²
ER33	Commune	Création d'un emplacement de tri sélectif	300 m²
ER34	Commune	Création d'une voie des Perrières à la Mollière : plateforme 4 mètres	3 300 m²
ER35	Commune	Création d'une voie des Perrières aux Pluchins : plateforme 4 mètres	2 500 m²
ER36	Commune	Création d'une aire de stockage du bois	900 m²
ER37		Non affecté	
ER38		Non affecté	
ER39	Commune	Création d'un chemin d'accès à la garderie des Esserts	350 m²
ER40	Commune	Création d'un chemin d'accès au réservoir des Esserts	1 500 m²
ER41	Commune	Création d'un parking aux Pellys nord	600 m²
ER42	Commune	Création d'une plateforme de retournement et parkings	450 m²
ER43	Commune	Création d'une plateforme de retournement et parkings	650 m²
ER44	Commune	Création d'une voie communale des Fayet à la retenue collinaire : plateforme de 6 mètres	3 500 m²
ER45	Commune	Création d'un chemin de la piste Marcel au captage de Bergin : plateforme de 4 mètres	4 500 m²
ER46	Commune	Création d'un chemin du captage de Bergin à la Vieille : plateforme de 4 mètres	7 000 m²
ER47	Commune	Aménagement du périmètre immédiat du captage de Bergin	1 400 m²
ER48	Commune	Aménagement du périmètre immédiat du captage de Bergin	1 700 m²
ER49	Commune	Aménagement du périmètre immédiat du captage de Bergin	4 800 m²
ER50	Commune	Aménagement du périmètre immédiat du captage des Laurents	2 000 m²
ER51	Commune	Aménagement du carrefour et élargissement de la voie d'accès au parking	300 m²